

Récapitulatif des principales modifications apportées aux règlements sportifs et techniques de la Fédération Saison 2018-2019 V1 :

Tous règlements

	Mise à jour des nouvelles désignations des arbitres selon le RI de la DNA.
--	--

Règlement F01 et F02

	Modification de la Direction Nationale des Féminines par : Direction Nationale des Echecs au Féminin
--	--

Règlement C02, C03 et C04

	Suppression de la qualification d'office d'une équipe du club organisateur.
--	---

A02 : Championnat de France des Clubs

1.3	Suppression de la rétrogradation automatique pour les clubs en Top 12 et NI en cas d'infraction sur les équipes jeunes et féminines.
1.3	En cas d'infraction sur les inscriptions en Coupe de France, en équipe jeunes ou féminines, la Commission Technique en informera la Commission Fédérale de Discipline.
2.4	Suppression de la possibilité d'arbitrage par un arbitre candidat en NIV.
3.3	En NIV la cadence est aussi obligatoirement en cadence Fischer.

C03 : Coupe Jean-Claude Loubatière

1.2	Modification du déroulement de la phase interrégionale.
-----	---

F02 : Championnat de France individuel Féminin de parties rapides.

3.4	La compétition devra être homologuée en Rapide FIDE
-----	---

J03 : Championnat de France des écoles et collèges

1.5	Il faudra fournir un certificat médical en cas de prise de licence sur place
1.7	Suppression de l'exception de la perte de la partie à partir du troisième coup illégal
2.1	Chaque tournoi doit être homologué
3.3.d	La date limite des phases départementales est fixée au plus tard au 8 février
3.8.b	La composition des équipes doit être donnée avant la publication des appariements
3.9	Joueurs et encadrants doivent avoir une tenue spécifique identifiant l'établissement scolaire

R01 : Règles générales

2.4	Désignation internationale des catégories (U et S)
5	Cas des joueurs qui perdent leur Elo FIDE

Récapitulatif des principales modifications apportées aux règlements sportifs et techniques de la Fédération Saison 2018-2019 V1 :

R03 : Compétitions homologuées

2.1	Disparition de la variation de l'Elo national au 1er septembre
2.3	Les droits d'inscriptions de U8 à U20 sont définis librement par l'organisateur.
2.7.1	Les droits d'homologations doivent être réglés directement à la FFE sans passer par l'arbitre

D05 : DEFFE1

1.4	Augmentation du minimum Elo
2	Durée et modalité de formation
9	Attribution du diplôme : modification des notes éliminatoires à l'écrit
10	Equivalence : spécification du minimum Elo et des titres
11	Licence - nouvel article

D06 : DEFFE2

9	Attribution du diplôme : modification des notes éliminatoires à l'écrit
10	Equivalence : spécification du minimum Elo et des titres
11	Licence - nouvel article
